



RAPPORT FINANCIER 2023

2023: La confirmation d'une nouvelle dynamique!

Guerres en Europe, en Afrique et nouvel effroi au Proche-Orient, mais aussi catastrophes naturelles à répétition, ou encore crises permanentes en France ont rythmé l'année 2023. Dans ce contexte plus qu'agité, l'ARSLA malgré tout maintient son cap et même au-delà. L'année 2023 a connu des points d'orgue comme le colloque du 12 avril 2023, sous le haut patronage des ministères de la Santé et de la Recherche, et des Solidarités, chargé des personnes handicapées. Il a permis d'ouvrir beaucoup de portes et apporter de nouveaux espoirs. Quant à Eclats de juin: le succès rencontré en 2022 s'est non seulement confirmé mais il a dépassé tous nos espoirs. La course connectée a regroupé environ 2000 participants et les échos médiatiques ont été riches. Juillet 2023, un projet qui nous tenait tant à cœur, l'essaimage du parc de matériel, se voit récompenser en devenant lauréat de la Fondation la France s'engage, fondation présidée par le président de la République François Hollande. Pour finir au mieux l'année, en octobre 2023, Mme la ministre de la Santé Agnès Firmin le Bodo vient en personne nous annoncer le soutien financier du ministère pour le projet pilote de coordination en santé dans la région AURA, copiloté par la filière de santé FILSLAN.

L'ARSLA a donc tenu ses paris. Ses équipes de salariés et de bénévoles se sont investies fortement pour permettre à l'association de multiplier les chantiers et continuer sa réorganisation. L'association a pu également compter sur le soutien indéfectible de ses adhérents et donateurs. Ils ont été au rendez-vous à chaque fois qu'ils ont été sollicités. L'écoute et la volonté d'aider l'ARSLA des sociétés civile, médicale et politique ont permis de faire 2023 une nouvelle année de l'ouverture, celle des opportunités de nouveaux contacts : elles ont créé les conditions nécessaires à un élargissement de son périmètre d'activité. Ces actions seront appelées à se poursuivre et se multiplier en 2024 : cette volonté a servi de base à l'élaboration du budget prévisionnel de la nouvelle année.

L'ARSLA arrête ses comptes financiers le 31 décembre de chaque année. Ils sont ensuite présentés, lors de l'Assemblée Générale pour validation après avoir été contrôlés par les commissaires aux comptes. Ce document, consultable dans son intégralité sur le site de l'ARSLA, présente sous une forme normalisée les quatre tableaux traditionnels: Le bilan Actif et le bilan Passif, le compte de résultats, le compte Emplois/Ressources, le compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Outre son caractère réglementaire, le présent rapport financier a notamment pour ambition de répondre à trois questions essentielles pour tous les soutiens de l'ARSLA :

- Les dons, le mécénat, les subventions publiques et privées et les legs sont-ils utilisés à bon escient ?
- Quelles ont été, en détail, les recettes et les dépenses ?
- A la fin de l'exercice et avant d'entamer le suivant, quel est l'état financier de l'ARSLA ?

LES DONS, MÉCÉNAT, SUBVENTIONS PUBLIQUES / PRIVÉES ET LEGS :

Sont-ils utilisés à bon escient ?

Le rapport financier apporte tous les éléments de réponse dans le Compte de résultat par origine et destination ainsi que dans le Compte d'emploi des ressources. **L'ARSLA est soucieuse des dons perçus car il est évident qu'elle se doit de l'être.**

Pour informer et rassurer les soutiens des associations qui font appel à la générosité du public, la diffusion de ces deux tableaux est désormais obligatoire pour une association comme l'ARSLA.

Mais du fait que **ses recettes proviennent à plus de 90% de cette générosité**, les deux documents semblent presque jumeaux. Le CROD liste cependant les lignes correspondant aux autres montants perçus et le Compte d'emploi des ressources qui se limite aux fonds liés à la générosité du public précise quel est le montant global de ces fonds que détient l'association dans sa réserve de trésorerie.

Au 31 décembre, la somme concernée s'élève à 2 870 505 €.

Sur un **total de recettes de 3 522 800 €, en nette augmentation par rapport à 2022 (2895 828 €), 92,5% soit 3 258 991 € proviennent de la générosité de nos donateurs.**

Commençons par une ligne en baisse : le montant des legs en 2023 est de 337 428 € ; il a diminué de 726 252 € par rapport à 2022. C'est une ligne qu'aucune association ne maîtrise totalement ; un legs relève d'une démarche bien particulière et, bien évidemment, il est impossible d'en connaître le déroulement. De plus, pour l'heure, l'association n'a pas encore mis en place de stratégie de legs, qui une fois adoptée, mettra plusieurs années pour en récolter les fruits. Dans le cas qui nous intéresse, et cela mérite d'être cité, les autres formes de dons ont pratiquement compensé la baisse des legs. Cela confirme une particularité ancienne et historique de notre association : nous bénéficions d'un soutien historique fort de la part des personnes malades et de leurs proches. De plus, des campagnes plus ciblées et un mois de juin plus fort ont permis de collecter plus de dons. Mais cette année a également été marquée par un gain exceptionnel de 100 000 € en notre faveur à un jeu télévisé et l'aide d'une Fondation à hauteur de 200 000 €. Il s'agit là d'un terrain qui était vierge auparavant et que nous nous efforcerons de continuer à explorer.

Précisons que le versement de la Fondation est comptabilisé hors générosité du public, ; elle complète nos autres recettes et permet la progression finale.

Voyons maintenant comment ces fonds sont utilisés : en **2023, les versements à la recherche s'élèvent à 1 727 154€**. Les aides aux personnes malades et leurs proches avaient augmenté de 1 028 813 € à 1 229 423 € entre 2021 et 2022. **En 2023, ces aides sont passées à 1 591 787 €, soit 29,5 % de plus. En totalité, les fonds versés pour nos missions sociales représentent 87,46 % du total des charges (83,7% en 2022 et 79,2% en 2021).** Maîtriser ces deux postes de dépenses sur lesquelles notre association est particulièrement vigilante contribue à nous permettre d'investir davantage dans nos missions sociales :

Le montant des frais de recherche de fonds a été de 198 225 € en 2023 contre 192 459 € en 2022 ; si le chiffre est en légère augmentation, le montant rapporté à l'ensemble des dépenses n'est que de 5,22% (6,65 % en 2022). Concrètement, pour un montant de dons plus importants et plus d'investissement dans nos missions sociales, nous avons dépensé une somme inférieure en pourcentage pour leur traitement.

Le montant des frais de fonctionnement ne relevant pas des missions sociales (matériel de bureau, énergies, certains salaires...) est en augmentation, 278 041 € contre 222 110€ en 2022 ; néanmoins, rapportée à l'ensemble des charges, cette somme représente 7,32% contre 7,65% en 2022. Cette évolution est liée à notre volonté d'embaucher de nouvelles compétences en raison des chantiers ouverts et à ouvrir. Ce choix portera pleinement ses fruits courant 2024.

LES RECETTES ET LES DÉPENSES :

Quelles sont-elles ?

Le Compte de résultat :

-> Une association qui investit dans ses missions sociales et dans l'avenir

Très comparable dans sa logique à la gestion que peut avoir chaque particulier (nos revenus, nos charges et ce qu'il en reste, ou pas), ce tableau obéit cependant à des règles comptables précises qui nécessitent quelques explications.

Nous avons déjà cité le **montant global des recettes, soit 3 522 800 €**.

Nous avons également expliqué certaines évolutions entre 2022 et 2023.

En détail, les montants encaissés ont été les suivants :

- **Les adhésions 2023 ont représenté 32 200 €** (25 950 € en 2022). C'est le résultat de deux courriers proposant cette option à des donateurs non adhérents.
- **Les dons manuels et manifestations représentent 1 942 197 € en 2023 (1 555 971 € en 2022), soit une augmentation de près de 25%** liées à la générosité de nos donateurs, à l'engagement de nos bénévoles et à nos actions visant à rendre la maladie plus visible).
- **Le mécénat représente 329 288 €** contre 84 936 € l'année précédente. Nous avons la volonté de développer nos sollicitations au monde de l'entreprise.
- Les autres produits liés à la générosité du public (revenus financiers, requalification conventions passées avec des centres de recherche, ...) représentent 617 778 € en 2023 (63 613 € en 2022).
- Les legs, comme nous l'avons déjà évoqué, ont baissé de 1 063 680 € en 2022 à 337 428 € en 2023.
- Enfin, **les contributions non liées directement à la générosité du public (don Fondation, résultats financiers, ...), subventions et fonds dédiés sont de 263 810 €** contre 101 676 € en 2022. Comme pour le mécénat, il s'agit pour nous de travailler avec des contacts avec qui nous n'étions pas en relation jusqu'à présent.
- Il y a enfin une dernière information à apporter concernant les « recettes » : comme annoncé et voté lors de l'AG 2022, nous avons choisi de puiser dans nos ressources (et le report à nouveau inscrit dans notre bilan) pour réaliser le maximum d'actions liées aux missions sociales. Cela se traduit par conséquence par un déficit comptable accepté à hauteur de 272 408 €. C'est ce montant, différence entre les recettes et les dépenses, que l'on retrouve dans les trois tableaux de comptes de résultat présentés dans les comptes annuels.

L'ÉTAT FINANCIER DE L'ARSLA :

Quel est-il à la fin de l'exercice et avant d'entamer le suivant ?

Le Bilan Actif/Passif constitue la photographie financière de l'association au 31 décembre 2023 :

-> Une association solide financièrement et maître de son avenir

Si chaque ligne a son importance, il faut bien prendre en compte qu'il s'agit de la réalité à cette seule date du 31 décembre. Pour bien comprendre l'évolution d'une structure, la comparaison d'une année à l'autre peut présenter un intérêt.

Mais dans le cas de l'ARSLA, cette approche financière a peu d'intérêt car les masses que représentent les différentes parties du bilan évoluent peu. Cela est notamment lié à l'importance de nos fonds propres et au fait que l'association n'a pas d'endettement en dehors des factures ou caisses en suspens.

Rappelons comment est présenté le Bilan.

Il est composé de deux parties :

- L'Actif regroupe l'ensemble des avoirs de l'association classés du moins disponible au plus liquide. Il comprend deux sous-parties, l'Actif immobilisé et l'Actif circulant.
- Le Passif explique comment l'Actif est financé. Est-il totalement propriété de l'association ou des dettes à court, moyen ou long terme permettent-elles d'en payer tout ou partie ?

Il faut noter le cas particulier des lignes concernant les legs : à l'Actif, suivant leurs origines, ils sont indiqués sous « Biens reçus en legs et donation » ou « Créances reçues par legs ou donation » à partir du moment où ils ont été signifiés à l'association. Du point de vue comptable, ils sont considérés comme une richesse même s'ils ne sont pas encore versés.

C'est pour cette raison qu'on en trouve la contrepartie au Passif : y est indiqué que ce versement reste à venir (une forme de dette en notre faveur) et, parfois, qu'un tiers est bénéficiaire d'une partie du legs. Comme cela a déjà été évoqué dans un commentaire précédent, le montant des legs est fluctuant d'une année à l'autre et non maîtrisable. Mais indiqué dans le bilan, il en modifie forcément le total dans un sens ou dans l'autre alors que la richesse de l'association à cette date n'a pas encore été modifiée.

Cette année, **le montant total du Bilan est de 6 573 244 €** (en légère baisse par rapport à 2022, 6 606 016 € en raison essentiellement d'un amortissement de nos biens immobiliers plus important que l'enregistrement des nouveaux legs).

ACTIF

La première partie concerne l'actif immobilisé, soit le siège, nos autres biens immobiliers donnés en location, le matériel de travail et le stock de matériel destiné à l'aide aux malades. Il est compté dans le total pour sa valeur nette, amortissements déduits, pour un montant de 2 796 039 €.

L'ÉTAT FINANCIER DE L'ARSLA :

Quel est-il à la fin de l'exercice et avant d'entamer le suivant ?

La deuxième partie concerne **l'actif circulant**. Il est de **3 777 204 €**, en augmentation de 208 721 € par rapport à 2022. Cette différence correspond essentiellement à des créances reçues par legs de 204 016 €. Cette partie de l'actif est surtout composée de nos disponibilités bancaires et placements qui représentent 3 520 422 €. Il s'agit soit des soldes de nos comptes courants, soit de montants placés sur des livrets ou des comptes à terme. Lors d'un vote déjà ancien, le conseil d'administration a refusé tout placement à risques sous quelque forme que ce soit.

Ces disponibilités nous permettent d'envisager sereinement l'avenir et sont rassurantes dans le cadre des projets de transformation de notre association en fondation.

Cette politique de thésaurisation est ancienne ; elle a ses justifications (sécurité, réserve, capacité à mobiliser rapidement en cas d'avancée majeure de la recherche). Elle servira, pour une toute petite partie, à constituer la dotation initiale de la fondation en complément de biens immobiliers dont nous sommes propriétaires ; mais, comme nous l'avons fait cette année, elle nous permettra, quelques soient la fluctuation des dons et autres recettes de respecter les investissements prévus dans notre budget prévisionnel en matière de missions sociales. C'est une forme de gestion que nous avons déjà évoquée lors d'assemblées générales précédentes.

PASSIF :

Les biens et avoirs de l'ARSLA relèvent à hauteur de 90,23 % de ses fonds propres. Ce ratio est en légère baisse en raison de l'utilisation d'une partie des réserves.

L'association a des dettes à hauteur de 346 412 € correspondant principalement à des dettes fiscales et sociales et, pour 67 031 € à des fournisseurs à régler début janvier.

Il y a également des dettes liées à des montants dédiés à la recherche et qui ne seront versés qu'après réception de certains justificatifs.

Comme les années précédentes, Actif et Passif confirment la solidité, le sérieux et l'excellente santé financière de l'ARSLA.

Ce constat final est évidemment rassurant. Nous avons détaillé les différentes composantes des comptes annuels. Elles ne sont pas à lire individuellement mais comme autant de parties d'un tout. A la manière d'un puzzle, les quatre pièces doivent s'emboiter pour former un ensemble cohérent et soudé qui correspond au visage financier de l'ARSLA.

S'y rajoutent, depuis toujours, d'autres dimensions, tout aussi ou plus importantes encore ; elles relèvent de l'humain, de la volonté, de la ténacité, de notre capacité à combattre et, un jour, vaincre la sclérose latérale amyotrophique. Ce sont tous les membres de l'ARSLA, adhérents, donateurs, mécènes, salariés et bénévoles qui portent ces valeurs et les partagent.

Ce rapport financier ne serait rien sans elles.